



6 500 \$

À DISTRIBUER

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES DU RÉSEAU EVB

DEUXIÈME APPEL DE PROPOSITIONS

- VOLET - SOLIDARITÉ ET VIVRE ENSEMBLE

DATE LIMITE POUR L'ENVOI DE VOTRE PROPOSITION
28 FÉVRIER 2020

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2019-2020

RELANCE POUR LE VOLET SOLIDARITÉ ET VIVRE ENSEMBLE

SOLIDARITÉ ET VIVRE ENSEMBLE

MONTANT TOTAL
DISPONIBLE
6 500 \$

MONTANT MAXIMAL
PAR PROJET
500 \$

PAGE 2

Il y a dans les écoles et établissements du Québec, des idées en **OR** qui ne se réalisent pas, faute de financement!

PRÉSENTATION

La Fondation Monique-Fitz-Back a pour mission de promouvoir l'éducation relative à l'environnement et à un milieu sain dans une perspective de développement durable. Par ses actions, elle cherche également à appuyer le développement du réputé réseau des 1 500 Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ), tel que l'aurait souhaité Monique Fitz-Back. Afin d'aider la réalisation du plus grand nombre d'idées en or issues du réseau EVB, la Fondation renouvelle et bonifie son programme d'aide financière.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Appuyer le développement du mouvement EVB au niveau local ;
- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable ;
- Favoriser l'engagement des jeunes.

REMERCIEMENTS

La Fondation Monique-Fitz-Back souhaite remercier tous les contributeurs au **FAIRE**, le **Fonds d'Appui aux Initiatives du Réseau EVB**. Les personnes et organisations qui permettent d'offrir ces programmes ont un impact important sur l'éducation offerte aux jeunes des établissements touchés, ainsi que sur notre environnement en général.

Nous remercions notamment les organisations suivantes :



VOLET SOLIDARITÉ ET VIVRE ENSEMBLE

OBJECTIF PROPRE AU VOLET

Encourager la réalisation de projets permettant de développer l'esprit de **solidarité** ainsi que le développement du « **vivre ensemble** » afin de lutter contre la discrimination, le racisme, et les préjugés.

PROJETS ADMISSIBLES

Afin d'être admissibles, les projets doivent :

- Sensibiliser les jeunes fréquentant l'établissement à l'importance de développer leur esprit de solidarité ;
- Mobiliser activement les jeunes dans des projets concrets favorisant le vivre-ensemble ;
- Être réalisés à l'intérieur du cadre de l'école, mais peuvent soutenir certains groupes spécifiques de leur communauté ou certaines initiatives internationales ;
- Être approuvés par la direction de l'établissement ;
- Être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

Des exemples de projets sont disponibles en annexe de ce document pour inspirer des initiatives liées à la des initiatives visant la solidarité et le vivre-ensemble.

AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Ce programme bénéficie d'une enveloppe totale de **6 500 \$**.

Les aides financières qui seront accordées se situeront entre **200 \$** et **500 \$**, selon vos besoins.

Cette aide pourra couvrir **100 %** des dépenses du projet.

Cette aide peut être utilisée pour démarrer un projet, acheter un peu d'équipement, faire venir une ressource spécialisée, etc. Elle ne peut être utilisée simplement pour augmenter les résultats d'une collecte de fonds au profit d'une autre organisation.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2019-2020

INFORMATION GÉNÉRALE

ORGANISMES ADMISSIBLES

Sont admissibles, les garderies en milieu familial, les centres de petite enfance, les écoles primaires et secondaires, les établissements d'enseignement professionnel et aux adultes, les cégeps et les facultés universitaires reconnus comme établissements verts Brundtland pour l'année 2019-2020 par la Centrale des syndicats du Québec.

ÉVALUATION DE PROJETS

Un comité composé de représentants de la Fondation, de représentants de l'équipe de coordination EVB-CSQ et de spécialistes indépendants procédera à la sélection des projets, parmi les propositions reçues.

Critères d'évaluation

- Le respect des objectifs et des critères d'admissibilité du programme ;
- La valeur pédagogique du projet. Le projet doit permettre aux jeunes de comprendre les effets de leurs actions, ou les bénéfices d'un nouvel équipement, d'une nouvelle habitude. Faire ressortir les liens entre le projet et le programme éducatif de l'établissement ;
- La portée du projet en nombre de jeunes touchés (un projet visant tous les jeunes d'un établissement sera mieux classé qu'un projet limité à une classe ou à un comité) ;
- Le degré d'implication des jeunes aux différentes étapes du projet (un projet dans lequel les jeunes sont impliqués dès l'étape de mise en œuvre sera favorisé, particulièrement pour les niveaux secondaire, collégial et universitaire) ;
- Le degré d'intégration des valeurs EVB dans la conception même du projet (ex. : matériaux récupérés, ouverture vers la communauté, partenaires, etc.) ;
- L'originalité du projet.

Exemples de projets non-admissibles

- Achat de mobilier ou de matériel scolaire ;
- Formation ou temps de libération du personnel ;
- Sorties scolaires n'ayant pas de lien avec le volet.

Précisions sur la sélection des projets

À valeur égale de projet, la priorité sera accordée aux projets des écoles n'ayant jamais bénéficié du programme d'aide financière de la Fondation.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2019-2020

INFORMATION GÉNÉRALE - SUITE

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet. Le solde sera versé sur la remise du bilan final du projet et d'un minimum de **trois photos** en format électronique.

OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'établissement doit faire partie du réseau EVB-CSQ en 2019-2020 ;
- L'établissement est responsable de réaliser le projet tel que décrit dans le formulaire avant le 23 octobre 2020 ou de retourner à la Fondation les fonds qui lui auront été accordés ;
- L'établissement doit fournir à la Fondation un **bilan final** du projet **avant le 23 octobre 2020** ;
 - **Ce bilan devra contenir les parties suivantes** : le déroulement général du projet, l'implication de la direction, des partenaires et des élèves, le bilan financier et l'évaluation globale (incluant des citations des élèves, de la direction et/ou d'enseignant(e/s), moment fort du projet, aspects difficiles, etc.).
- **Trois photos** (fichiers électroniques séparés) libres d'utilisation doivent aussi accompagner ce bilan. Si les jeunes sont identifiables sur celles-ci, vous devez nous fournir soit les autorisations parentales, soit une lettre de la direction attestant que vous avez ces autorisations ;
- L'établissement doit reconnaître la **contribution de la Fondation** lors de toute annonce publique concernant le projet. Une version électronique de notre logo vous sera fournie ;
- L'établissement devra installer dans un endroit stratégique de l'école, un panneau de reconnaissance remis par la Fondation ;
- Un établissement qui ne rencontrerait pas ces obligations ne pourrait soumettre de nouvelles demandes à la Fondation.

SOUMISSION DES PROJETS

Pour soumettre votre projet, vous devez **remplir le formulaire disponible en ligne** en cliquant **ici**.

La date limite de dépôt de votre proposition est le 28 février 2020.

Les réponses seront fournies en mars 2020.



POUR L'ÉDUCATION
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fondation Monique-Fitz-Back

320, rue Saint-Joseph Est, bureau SS-045

Québec (Québec) G1K 8G5

Téléphone : 418 523-8585 ou sans frais 1 866 621-6927

Adresse courriel : **adm@fondationmf.ca**

Site Internet : **www.fondationmf.ca**

ANNEXE - VOLETS SOLIDARITÉ ET VIVRE ENSEMBLE

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

